



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier, que conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2018 seront déposés à la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 12 avril 2019 à 17 h 00.

Donné à Ville d'Estérel, ce 2^e jour du mois d'avril 2019.

Nadine Bonneau, OMA
Assistante Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nadine Bonneau, assistante greffière de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 2 avril 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^e jour du mois d'avril 2019.

Nadine Bonneau, OMA
Assistante Greffière